

Bulletin Profiteurs

Contre l'impunité des entreprises canadiennes en Colombie

Octobre 2015



Pacific Rubiales: encore là où il n'en faut pas... (p.1)

Rapport: La Colombie dans l'ombre des violations

de droits humains (p.2)

Liberté pour les leaders détenus : une victoire pour le mouvement social et populaire (p.3)

Pacific Rubiales: encore là où il n'en faut pas...

Cette fois, Pacific Rubiales Energy, l'entreprise canadienne la plus puissante de Colombie, agit sous le nom de sa filiale Alange Energy Corp, pour installer le projet COR-33 dans le páramo de Sumapaz, en Colombie. Mentionnons que Pacific Rubiales bénéficie de l'appui du gouvernement canadien qui lui a accordé, seulement pour 2014, un financement d'environ 50 millions de dollars (source: Exportation et Développement Canada).

Un páramo est un écosystème unique, que l'on trouve en altitude, dans la Cordillère des Andes, entre la limite des forêts et les neiges éternelles. Les páramos sont reconnus pour leur rôle important d'absorption et de libération de l'eau, soit 75 % des réserves d'eau de la Colombie, et abritent une faune et une flore variées dont une grande partie vit exclusivement dans les écosystèmes de páramos. C'est le cas des frailejones, des plantes qui poussent d'un centimètre par année et peuvent mesurer de 5 à 6 mètres. On les retrouve en Équateur, au Venezuela, au Pérou, au Costa Rica et en Colombie, qui est l'hôte de 60 % des páramos du monde.



La faiblesse des normes environnementales et de leurs applications, en plus des incohérences entre la normativité et l'attribution des permis environnementaux a permis que de nombreuses zones

supposément protégées soient cédées en concession aux multinationales à des fins d'exploration et d'exploitation. Si c'est le cas d'Alange dans le páramo de Sumapaz, l'exemple de la lutte des groupes qui se sont mobilisés contre le projet de l'entreprise GreyStar, devenue EcoOro, dans le páramo de Santurban avec son projet Angostura ne fait que refléter cette problématique persistante.

L'exploitation minière ou pétrolière dans ou aux abords d'un páramo exacerbe les conflits sociaux environnementaux. Pacific Rubiales, ou Alange n'est pas la première entreprise canadienne à penser à s'installer aux abords d'un páramo ; GreyStar devenue Eco Oro développe le projet Angostura dans le páramo de Santurban, qui fournit de l'eau à plus de 2,2 millions de Colombien.nes. Le projet initial de mine d'or à ciel ouvert, a été remplacé par un projet de mines sous-terraines suite aux fortes mobilisations du Comité pour la défense de l'eau et du páramo de Santurban, une alliance de presque 40 groupes qui vivent en aval du projet. Ce conflit a donné lieu à un débat national sur les páramos et leurs délimitations, soit la zone de subpáramo et la forêt andine, vierge dans sa majorité.

Le Plan national de développement (PND) de 2015-2018, adopté par le gouvernement de Santos, introduit des changements à des lois préexistantes, laissant entre

PROJET ACCOMPAGNEMENT SOLIDARITE COLOMBIE

Courriel : info@pasc.ca | Téléphone : 514-966-8421 | Site web : www.pasc.ca

autres la porte ouverte à des exploitations minières et pétrolières dans les zones de páramos. La pression est forte : 448 titres miniers ont été attribués dans 32 des 36 páramos de Colombie, totalisant 118 mille hectares, dont 11 mille qui correspondent à 4 projets pétroliers.

Le projet COR-33 prévoit la construction de quatre plateformes possédant chacune trois puits, pour un total de 18 000 hectares. L'entreprise reconnaît elle-même les impacts socio-environnementaux associés au projet. Le changement de l'usage des sols et l'augmentation des prix des terres, ainsi que la diminution du rendement agricole et la déforestation des zones adjacentes ne sont que certaines des conséquences qui émanent de l'exploitation minière dans le páramo. De plus, les conséquences viennent affecter la composition de la population, les traditions populaires et culturelles, les activités économiques de la

région, ainsi que la santé publique tout en provoquant la fuite de la faune, l'altération de la diversité faunique, une pression sur les ressources hydriques, l'érosion et le changement de la stabilité des sols.

Le contrat d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures a été signé en mars 2011. Les habitant.es de la région ont été informé.es du projet fin 2013 et se sont dédié.es à empêcher l'entrée de machinerie pour les activités sismiques. L'examen de licences environnementales a commencé en septembre 2014 et les habitant.es de la région multiplient les requêtes et les demandes d'audience publique. Le 4 juillet dernier, les membres de cinq municipalités se sont réunis pour organiser une coordination régionale contre le projet pétrolier.

Source: PASC, Octobre 2015.

Rapport: La Colombie dans l'ombre des violations de droits humains

En 2007, le Premier ministre Stephen Harper a annoncé une nouvelle « politique pour les Amériques » par laquelle le Canada devait construire des liens commerciaux avec les gouvernements qui partagent les valeurs canadiennes de « la démocratie, les droits humains, l'État de droit et la bonne gouvernance ». Le gouvernement canadien a ensuite annoncé des négociations de libre-échange et des ententes d'investissements avec la Colombie, le pays ayant le pire dossier en matière de droits humains de l'hémisphère.

L'Accord de libre-échange Canada-Colombie (ALÉCC), mis en place en 2011, a décidé de « protéger, valoriser et faire respecter les droits fondamentaux des travailleurs » et a affirmé l'engagement à la « protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales ». Au lieu de cela, tout comme les accords commerciaux précédents établis par le Canada, l'ALÉCC s'est avéré être un accord commercial néolibéral standard qui favorise la libéralisation du marché, la privatisation et la déréglementation et ne comprend pas d'obligations contraignantes quant aux droits humains et démocratiques. Cet accord a soulevé de graves préoccupations concernant le respect des droits humains pour les populations vulnérables au sein du conflit colombien. Des craintes

avaient été exprimées quant au fait que l'ALÉCC pourrait favoriser et protéger des investissements qui sont associés à la militarisation, la violence et les déplacements forcés. Le chapitre sur l'investissement de l'ALÉCC accordait de nouveaux droits aux investisseurs, sans obligations contraignantes de respect des droits humains pour les entreprises privées. Des groupes de la société civile canadienne qui avaient travaillé en solidarité avec leurs homologues colombiens depuis des décennies craignaient que l'introduction d'un ALÉCC dans le contexte colombien fasse davantage pencher la balance à l'encontre des défenseurs des droits humains et du travail, déjà persécutés.

En raison de l'inquiétude généralisée que l'accord de libre-échange ne ferait qu'aggraver la crise des droits humains en Colombie, les gouvernements du Canada et de la Colombie ont convenu de déposer, dans leurs parlements respectifs, un rapport annuel sur les impacts de l'accord sur les droits humains. Cette mesure est minimale face aux attentes d'une étude d'impact préalable, indépendante,



impartiale et complète sur les droits de la personne comme demandé par le Comité permanent du commerce international du Parlement canadien.

Un examen des rapports annuels publiés depuis 2011 révèle leurs lacunes et soutient les dénonciations formulées par les défenseurs de droits humains selon lesquelles le gouvernement canadien a choisi de fermer les yeux sur la crise des droits humains en Colombie. Les rapports contiennent peu de reconnaissance de la situation des droits humains en Colombie et n'examine pas l'impact de l'investissement canadien dans le secteur gazier, minier et pétrolier. Ceci contredit l'essence même de l'exercice, puisque les intérêts de l'industrie extractive canadienne en Colombie ont été l'une des principales motivations du gouvernement pour conclure cet accord commercial, ainsi que la principale préoccupation exprimée par les groupes de défense des droits humains inquiets des impacts de l'accord.

Le rapport *Colombie dans l'ombre des violations de droits humains*, et les fiches didactiques qui l'accompagnent, brossent un tableau différent de celui exposé par le gouvernement canadien selon lequel le commerce est le meilleur moyen pour aider à améliorer la situation des droits humains en Colombie. Des

groupes de droits humains crédibles, des syndicats et des ONG en Colombie et au Canada, et les Nations Unies ont compilé une documentation convaincante qui démontre que les violations des droits humains contre des syndicalistes, des défenseurs des droits humains, des communautés autochtones et afro-descendantes n'ont aucunement diminué au cours des quatre dernières années.

Le rapport documente également le rôle joué par l'État canadien et les multinationales canadiennes. Ces dernières ont, dans certains cas, retiré des profits de leur mépris des droits du travail, de leurs pratiques environnementales dangereuses et polluantes et de leur soutien à la militarisation menant à des violations de droits humains.

Nous demandons que les députés parlementaires prennent part à un débat ouvert et transparent sur la situation des droits humains en Colombie et le rôle que le Canada y joue et que le gouvernement canadien respecte son obligation légale de réaliser une sérieuse évaluation des impacts sur les droits humains de l'accord de libre échange Canada-Colombie, y compris l'impact des investissements canadiens.

Pour télécharger le rapport: <http://pasc.ca/fr/CWG>

Source: Colombia Working Group, Juillet 2015.

Liberté pour les leaders détenu.es : une victoire pour le mouvement social et populaire

Le Congrès des Peuples considère que le jugement récemment prononcé par le juge 44 de la cour pénale de Bogota, accordant la liberté aux activistes détenu.es depuis 66 jours, est une victoire du mouvement social et populaire.

Nous soulignons donc, au sein de cette société carcérale, le courage d'un juge qui a su mettre de l'avant la garantie des droits et ce, malgré

d'importantes pressions manifestées non seulement par certains médias, mais aussi par plusieurs fonctionnaires de l'exécutif, le procureur de la couronne et la police.



Le fonctionnaire judiciaire a déclaré l'illégalité entourant l'arrestation des jeunes accusé.es, survenue le 8 juillet dernier entre 6 et 7h30 du matin, notamment étant donné l'absence du recours à un juge dans les 36 heures suivant la détention, ce qui a mené à une privation prolongée et illégale de liberté pour les arrêté.es. De

plus, malgré l'important et complexe traitement médiatique entourant l'affaire, le juge a souligné que les charges se limitaient à l'organisation et à la participation à des émeutes advenues au sein de l'Université nationale de Colombie pour dix des détenu.es, ainsi que l'exécution d'actes de propagande politique de l'Armée de libération nationale (ELN) par l'entremise de pamphlets sans pouvoir de destruction majeur.

D'autre part, le juge a ordonné l'annulation de la décision concernant l'emprisonnement de nos camarades en soulignant le «manque de motifs» de pareille décision et affirmant par-là qu'il s'agissait d'une violation des fonctionnaires judiciaires vis-à-vis de leurs obligations. Pareille situation, averti le juge, non seulement viole les procédures judiciaires mais menace le droit à la défense, raison pour laquelle il a du renverser cette décision.

C'est donc dans la nuit du 12 septembre que nos camarades ont obtenu leur liberté, suite notamment à un retard injustifié quant à l'application du jugement de la part des autorités pénitentiaires.

Depuis leur emprisonnement, les jeunes détenu.es ont été identifié.es publiquement par le Président de la République, le sous-Procureur général et les généraux Palomino et Guatibonza de la police nationale, comme responsables des attentats contre les installations du Porvenir, advenus le 2 juillet 2015. Nous dénonçons donc les irrégularités commises par la justice, ainsi que

les communiqués entourant l'affaire qui n'ont pas su rappeler l'innocence présumée de nos camarades.

Nous continuerons à soutenir les leaders sociaux lié.es à ces enquêtes, ainsi que leurs familles qui ont su démontrer avec force qu'il est possible de dévoiler les injustices du système judiciaire. Nous considérons qu'en vue d'instaurer la paix au sein de notre pays, des changements structureaux quant à notre modèle de justice demeurent plus que nécessaires.

Nous désirons remercier avec la plus grande sincérité les défenseurs des droits humains ainsi que les avocats pour leur travail remarquable au cours de ce processus. Nous demandons au peuple colombien de soutenir leur travail grâce auquel les leaders sociaux détenu.es sont aujourd'hui en attente de leur liberté.

Nous remercions également les groupes et organisations qui nous ont soutenu, en Colombie et ailleurs, pour leur solidarité durant ces mois difficiles. Nous reconnaissons toujours qu'un nombre important de prisonnier.ères politiques sont toujours détenu.es au sein de notre pays et que la lutte pour la liberté continue.

Bien qu'il s'agisse d'une victoire importante, la lutte continue et la persécution, loin de diminuer, s'aggrave quotidiennement. Notre pari est et sera la construction d'un pays en vue d'une vie digne.

Source: Congrès des Peuples, Septembre 2015.

Entreprises canadiennes en Colombie : des “Profiteurs de guerre”

La Colombie trône au premier rang des pays les plus dangereux pour l'activité syndicale et au deuxième rang en termes de déplacements forcés de la population. Plus de 85% des réfugié.es internes et des syndicalistes assassiné.es proviennent des régions d'exploitation minière et pétrolière du pays. Le Canada, signataire d'un accord de libre-échange avec la Colombie, est pour sa part le premier pays d'origine des investissements miniers à l'étranger et contrôle, par le biais de capitaux privés, les plus importantes réserves de pétrole de la Colombie. Le Canada ne possédant aucun cadre réglementaire pour surveiller l'activité de ses entreprises hors des frontières, ces dernières exercent leurs activités en toute impunité, profitant de la violence politique qui sévit dans ce pays en guerre. Ce bulletin entend briser le silence.

Nous remercions les syndicats suivants pour leurs appuis financiers :



Les membres du **Projet Accompagnement Solidarité Colombie** sont disponibles sur demande pour visiter votre milieu de travail et participer à des causeries portant sur les impacts des investissements canadiens en Colombie et la situation syndicale colombienne.

N'hésitez pas à nous contacter!